

4^{ème} tranche de travaux au Grand Parquet :

Sommaire :

- 1.0 Préambule et objectifs
- 2.0 Des existants
- 3.0 Note détaillée
 - 3.01 Le terrain d'honneur
 - 3.01.1 Niveau altimétrique
 - 3.01.2 Dimensions
 - 3.01.3 Les lices
 - 3.01.4 Accès et passerelle
 - 3.01.5 De son sol
 - 3.01.6 Réseaux
 - 3.01.7 Arrosage par capillarité
 - 3.01.8 Précisions à fournir
 - 3.01.9 Notes de calcul
 - 3.01.10 Entretien
 - 3.01.11 Performance
 - 3.02 Abords du terrain d'honneur
 - 3.02.1 Plate-forme des exposants
 - 3.02.2 Autres dispositions zone Nord
 - 3.03 Mise à niveau technique
 - 3.03.1 Mesures diagnostiques
 - 3.03.2 Réseaux électriques
 - 3.03.3 Arrosage
- 4.0 Planning et contraintes de site
 - 4.01 Contraintes temporelles
 - 4.02 Contraintes de site et de chantier
 - 4.03 Dispositions pour le personnel de chantier
- 5.0 Démarche environnementale
- 6.0 Récapitulatif des éléments à développer et à remettre
- 7.0 Pièces jointes

L'équipe de conception/réalisation devra impérativement disposer de compétences et/ou d'expériences en arrosage de sols par capillarité dont il fera état dans son mémoire technique.

1.00 ► Préambule et objectifs généraux

Situé au cœur de la forêt de Fontainebleau, bordant la route d'Orléans, le site du Grand Parquet, empreint de son passé historique possède une identité paysagère forte.

A ce passé s'ajoute son usage actuel en tant que stade équestre accueillant les plus grandes manifestations.

Cependant, le stade, occupant une place « mythique » dans l'univers des cavaliers, doit pouvoir évoluer dans sa configuration et dans sa qualité d'accueil pour garder sa place aux premiers rangs mondiaux, raison du présent projet.

Suite aux trois précédentes phases (ayant fait l'objet de procédures, alloties, distinctes) ayant consisté à redimensionner les carrières en sable et les conditions d'accueil des cavaliers (vans et plateforme boxes), la **Communauté d'Agglomération du Pays de FONTAINEBLEAU** a décidé d'engager une nouvelle et 4^{ème} phase sous la forme d'une consultation **conception-réalisation** avec comme objectif général la **réfection du terrain d'honneur en herbe, voué principalement au jumping doté d'un arrosage par capillarité, accompagnée d'un remodelage de ses abords impliquant une mise à niveau des réseaux techniques.**

2.00 ► Des existants :

Le terrain d'honneur **dans son usage de jumping** ne correspond plus vraiment aux attentes des cavaliers, ni à l'exploitant.

Son dénivelé, son étendue, sa qualité de sol ne sont plus appréciés des professionnels.

Ses abords ne permettent pas vraiment l'installation de stands évènementiels qui accompagnent les compétitions les jours de grande manifestation.

D'où la demande d'une rénovation usant des nouvelles techniques d'arrosage avec reconfiguration des abords mais gardant le principe d'une piste enherbée.

Sur le plan technique, la reconsidération du réseau d'arrosage et de la distribution électrique sont les points principaux à reconsidérer.

NB : prendre connaissance :

- du plan de géomètre
- des plans réseaux existants
- du règlement des Jeux Olympiques CSO, instructif sur les orientations à donner au projet.
- Règles ONF, propriétaire du foncier
- Rapport de sol (zone carrière de princes)

- Autres : se documenter (web)
 - des conseils de l'IFCE
 - Publications FEI : equine surfaces White paper
 - Recommandations FEI

3.00 ► Note détaillée:

3.01.0 LE TERRAIN D'HONNEUR :

Son premier et principal usage est d'être un terrain de saut d'obstacles ou jumping.

Le projet doit prévoir, après dépose des existants :

- une remise à l'horizontal du terrain lui-même, demande exprimée tant par les chefs de piste que les cavaliers dans des dimensions légèrement plus réduites que le terrain actuel.

3.01.1 Niveau altimétrique :

Le niveau de référence devant la tribune sera sensiblement le même que la carrière O'Delant.

- L'entrepreneur indiquera dans son offre le niveau proposé du terrain d'honneur, recherchant une optimisation des volumes déblais-remblais sachant que l'évacuation des excédents de terres in situ n'offre pas de solution. Les terres seront dressées en merlon. Le soumissionnaire en indiquera les quantités prévues.
- L'horizontalité impliquera un traitement des abords immédiats au droit de la lice : et par talutage refaçonné, et/ou par de petits soutènements au droit de la lice elle-même.

3.01.2 Dimensions :

- La demande des chefs de piste est d'avoir entre 11.000 et 12.000 m² de piste.
- Dans la mesure du possible, les lices privilégieront des segments de ligne droite plus que des courbes (angles exceptés).
- Offrir une longueur de + 120 m (ex : coté tribunes).
- Considérant les lieux et sa topographie, prendre connaissance des recommandations FEI pour la forme géométrique à proposer.

3.01.3 Les lices :

- L'actuel terrain est bordé de lice en bois autoclavé avec grillage anti-divagation d'animaux à déposer en conservation.
- Le soumissionnaire fournira un plan de principe de la nouvelle lice proposée. Les nouvelles lices peuvent être de facture plus simple, à l'image de celles du petit parquet.
 - Si une différence de niveau existait entre terrain / abords extérieurs, un petit soutènement serait nécessaire. En cas de différence de niveau, il convient de prévoir un drainage périphérique extérieur.

3.01.4 Accès et passerelle :

- plusieurs portails devront être prévus (largeur = un véhicule entretien/ ambulance...).
- Des portillons seront également à prévoir (depuis les tribunes.). En préciser le dessin.
- Le nouvel accès des cavaliers depuis la carrière O'Delant, déplacé, amènera à reconsidérer la passerelle enjambant l'entrée en piste.
- Plusieurs hypothèses peuvent être avancées :

- Soit conservée, soit déplacée, mais dans ces cas, la passerelle sera entièrement renouvelée, essentiellement de ses éléments bois, à remplacer. L'entreprise fournira une attestation de conformité solidité-sécurité.
- Soit supprimée par le fait d'une proposition d'accès au terrain d'honneur autre.

3.01.5 De son sol :

- La réfection du sol en herbe usant d'une technique d'arrosage par capillarité
- Le soumissionnaire a toute liberté pour proposer un agrément paysagé (ex : fontaine simple avec rochers en grès de Fontainebleau...)
- Matériaux et plantations doivent respecter les règles ONF (cf doc joint)

3.01.6 Réseaux :

Un réseau périphérique à la carrière, ramené à la tribune jury sera à prévoir. Enterré, fait de larges fourreaux ponctués de regards de visite, il offrira une facilité d'usage pour tirage régulier de câbles divers au service de l'exploitant comme de la presse (courants faibles, fibre, courant forts)
Prévoir 3 fourreaux pvc diam 150 courants forts
2 fourreaux courants faibles câblés avec fibre + terminaux.

3.01.7 Arrosage par capillarité :

- Il s'agit d'une demande du MOA engendrant une économie d'eau que le soumissionnaire appréciera par rapport à un arrosage classique.
Elle sera novatrice pour un sol en herbe, justifiant une démarche conception construction. Aussi, le soumissionnaire devra développer particulièrement tous points techniques explicitant sa démarche.

3.01.8 Précisions à fournir :

Le soumissionnaire précisera toute la technique liée à cette technologie à savoir

- Dans le cas où serait utilisé un liner support de drains, détailler les dispositions prises pour contrer l'effet du bac étanche, à avoir :
 - une concentration des produits phyto-sanitaires.
 - une forte humidité, voir stagnation d'eau de nature à pourrir le racinaire.

3.01.9 Notes de calcul :

Le soumissionnaire précisera le volume d'eau prévisible nécessaire / quotidiennement

- En période sèche d'été (se référer à la pluviométrie moyenne des mois d'été)
- En période de demi-saison (se référer à la pluviométrie moyenne de printemps et d'automne).

3.01.10 Entretien :

Le soumissionnaire précisera l'entretien dû par l'utilisateur (grand parquet)

- Selon la période de l'année
- Selon la fréquence d'utilisation.
- Les appareils de mesure nécessaires pour procéder à cet entretien

Le soumissionnaire précisera l'entretien relatif aux maintiens des performances qu'il fera sur une période à définir de deux années minimum, indiquant :

- Les apports fournis
- La fréquence prévisible.

Il s'engagera sur le maintien des performances du sol pendant cette période.

Sur ces bases, le soumissionnaire précisera quelle garantie est assurée, et sa durée.

Il est rappelé que c'est à l'exploitant (Le Grand Parquet) d'assurer l'entretien régulier des ouvrages, ce qui n'est pas à confondre avec l'entretien du constructeur (conception / réalisation) permettant d'assurer le maintien des performances du sol.

3.01.11 Performance :

La difficulté d'un sol équestre voué principalement au jumping est d'offrir amortissement et bondissement, antagonisme par nature, mais aussi adhérence, régularité, ces qualités étant uniformes sur l'ensemble de la surface de sport.

Qui plus est, un sol enherbé est par nature fragile (déracinement...)

Le soumissionnaire précisera :

- Son mode opératoire prévenant une altération rapide les jours d'épreuves.
- Quelle qualité du substrat et composition de sous couche seront mises en œuvre pour assurer les qualités requises notamment
 - o Sa perméabilité
 - o Amortissement et bondissement (élasticité).
 - o Profondeur de tassement en mm et sa fermeté
 - o Quotient et vitesse de tassement
 - o Pérennité de ses qualités

3.02 LES ABORDS DU TERRAIN D'HONNEUR :

3.02.1 Plate-forme des exposants :

L'objectif est de permettre l'installation d'exposants accompagnant toutes manifestations d'importance.

Ceux-ci doivent se développer dans la plate-forme zone Nord-Ouest du terrain d'honneur.

Pour information coté Est (route départementale RD52), il existe un réseau de géothermie dans cette plateforme

La (ou les) plateforme, ouvrage lié inévitablement à la carrière elle-même sera abaissée, nivelée horizontalement, élargie et étendue vers l'espace entre carrière des Princes et terrain d'honneur pour mieux se connecter à l'espace central dit du « village d'en haut ».

Elle s'accompagnera de talus, et de gradins bois à l'image de ce qui a été fait aux abords de la carrière des Princes.

Le soumissionnaire devra proposer :

- Un niveau altimétrique de la nouvelle plateforme, étendue sur une zone de +/- 3.000 m², satisfaisant la perception des sauts d'obstacle par le spectateur.
- Un traitement de surface limitant, voir supprimant les effets de poussière subit en période sèche.

- Ce traitement peut également s'appliquer dans la zone du village d'en haut, aujourd'hui trop sujet à la poussière, accompagné d'une remise en état par nivellement.
- Assurer une portance équivalente à une voirie VL.
- Prévoir une bande de circulation de portance 13 T / essieu afin de permettre la circulation d'un engin lourd pour les livraisons de matériels.
- Prévoir quelques points d'eau (bouches d'arrosage sur lesquelles la mise en place temporaire de robinet avec raccord au nez soit possible).
- Prévoir également quelques attentes EU à raccorder sur le réseau existant.
- Veillez à ce que les points bas ne constituent pas des retenues d'eau importante (étudier les procédés d'infiltration adéquates.)
- Pentes et circulations devront respecter les règles d'accessibilité.
- Prévoir 2 emplacements pour le stationnement des grands écrans.
- Tous matériaux et plantations doivent respecter les règles ONF (cf. doc joint)

3.02.2 Autres dispositions dans la zone Nord du terrain d'honneur :

Zone de détente et d'attente :

- La détente se fera en carrière O'Delant, mais l'attente du cavalier prêt à rentrer en piste, fut-elle la plus courte possible, doit permettre au couple cheval-cavalier de marcher en cercle tout proche de l'entrée à l'écart de tout flux piéton.
- Cette liaison sera en sable de Maisse idem les carrières existantes.
- Des dispositions pour le personnel de piste devront être prévues en entrée, assurant une protection tant à la chaleur qu'aux vents et pluies (commissaires à l'entrée, contrôle de guêtre, contrôle vétérinaire...)
- Près de l'entrée se regroupent lads, propriétaires, entraîneurs, presse (espace appelé kiss and cry). Un espace à leur attention doit être prévu.

3.03 MISE A NIVEAU TECHNIQUE :

3.03.1 Mesures diagnostiques

En tout premier lieu, un diagnostic des réseaux existants sera à opérer par géo-détection sur l'ensemble de la zone concernée, ce avant travaux.

3.03.2 Réseau électrique :

La distribution sur site et la disponibilité de puissance s'avèrent insuffisantes les jours de grandes manifestations (grande semaine notamment) en raison du nombre d'exposants.

A l'occasion du remaniement de la plateforme événementielle, le réseau sera renforcé par le concessionnaire.

Le point de raccordement se situera en TGBT 1 (départs possibles) coté Route Départementale.

Il desservira un coffret à situer près de la passerelle, compris câble, à prévoir.

Les actuelles bornes dans cette zone seront à déposer.

En prévision d'un renforcement de puissance (en cours d'instruction), des fourreaux électriques seront passés en tranchée profonde :

- Du TGBT 1 vers l'entrée Nord-Est de la carrière des princes (2 U de 90) en tranchée sous le complexe de sol enherbé
- Du TGBT 1 vers l'angle Sud de la carrière enherbée (2 U de 90) en tranchée sous les abords talutés en pied de tribune

Balisage de sécurité :

Afin de faciliter la surveillance nocturne des gardiens, les jours de grandes manifestations, un balisage permettant un repérage du cheminement sera à prévoir.

3.03.3 Arrosage :

Actuellement sont sur site :

- Un forage central N° 1 au cœur du site, entre la carrière des Princes et la carrière d'honneur assurant la distribution d'eau sur une grande partie du site (carrières, abreuvement, douche).
- Un forage N°2 (débit actuel estimé à 30 M3/h) coté route départementale assurant l'arrosage du terrain d'honneur

L'eau, puisée dans la nappe de Champigny est distribuée par des pompes immergées en forage. Toute panne de pompe un jour d'épreuve devient problématique, l'eau étant essentielle à la qualité des pistes assurant la cohésion des éléments.

A l'occasion de cette tranche de travaux, une reconsidération de la gestion de l'arrosage est nécessaire.

Elle consiste à :

- Réutiliser le forage N°2 (coté route départementale) en le dotant de pompes aériennes (plus aisées à la maintenance) après dépose-neutralisation des pompes actuelles.
- Installer une bache tampon de 35 m3, type citerne enterrée pour satisfaire les besoins en eau de la future carrière enherbée, mais aussi anticiper une reconsidération de l'arrosage global au Grand Parquet.

Cette réserve peut être remplie au moment faible des besoins en eau (par sondes de niveau + programmation de remplissage en dehors des heures d'arrosage) et préviennent tout dysfonctionnement de forage en offrant **un jour de réserve**. De plus, ce système offrant régulation évite une sollicitation intense des pompes de forage.

Le principe d'un secours par eau de ville est à maintenir.

Prévoir à proximité pour les besoins du MOA une dalle béton de 6 m².

4.00 ► Planning et contraintes de site :

4.01 Contraintes temporelles

La première contrainte est de pouvoir **enherber le terrain d'honneur dès le début du printemps 2024** pour assurer sa germination et son enracinement, **visant obligatoirement ainsi son utilisation pour le 12 aout 2024**, jour de la Grande semaine de l'élevage. **Les travaux commenceront impérativement par le terrain d'honneur.**

Le soumissionnaire proposera un planning prévisionnel détaillée de son intervention.

4.02 Contraintes de site et de chantier

Le soumissionnaire devra prévoir une clôture de chantier suffisamment pérenne (barrière genre Heras admise sachant qu'il n'y a pas de manifestations d'importances sur site pendant l'hiver), résistance aux vents.

A cet effet, un principe d'organisation de chantier sera à proposer. Le principe d'un accès direct utilisant l'accès sécurité depuis la Route Départementale est proposé. Toute disposition de signalement routier depuis sur cette voie est à prévoir.

4.03 Dispositions pour le personnel de chantier

Le soumissionnaire précisera les dispositions de chantier mises à l'intention du personnel (base vie, sécurité, accès, zones de stockage...).

5.00 ► Démarche environnementale :

5.01 Démarche environnementale

Le soumissionnaire est informé de respect des règles de matériaux ONF sur site.

Il développera dans sa proposition quelles mesures environnementales seront adoptées, précisant quelles cibles seront privilégiées.

6.00 Récapitulatif des éléments à remettre :

6.01 Se référer au RC : Pièces constituant l'offre § mémoire

PM mémoire traitant :

1^{ère} partie (limitée à 15 pages A4)

- ☐ De sa perception du projet et de ses enjeux
- ☐ De la méthodologie proposée
- ☐ Du planning *cf 6.05*
- ☐ De l'approche environnementale *cf 6.06*

2^{ème} partie (sans limite de pages)

- ☐ Mémoire technique (particulièrement développé sur l'aire enherbée) *cf 6.02 à 6.04*
- ☐ Dispositions pour la maintenance et garantie proposée
- ☐ Fiches, schémas de plan en annexe *cf 6.02 à 6.04*

6.02 Terrain d'honneur

Plan masse général d'aménagement du terrain d'honneur et de ses abords

Plan coté du terrain d'honneur faisant apparaître les accès, altimétrie

Plan de principe des lices et ses portails

Plan des réseaux

Plan et coupe du système proposé

Toutes autres vues et plans aidant à la compréhension du projet (vues perspectives, schémas...)

Mémoire technique relatif au terrain d'honneur (sous la forme d'un cahier A4) :

- Argumentant les choix techniques proposés
- Approche phyto-sanitaire
- Démarche visant à satisfaire bondissement et amortissement et autres performances
- Les dispositions d'entretien, la maintenance incluse dans l'offre et garantie.
- Notes de calcul
- Tout autre exposé, fiche matériel et matériaux, schéma étant autorisés

6.03 Abords du terrain d'honneur :

Plan coté des abords terrain d'honneur faisant apparaître les flux, altimétrie.

Plan zoomé de la zone de détente et d'attente avec dispositions prévues pour le personnel de piste.

Plan des réseaux (coffret électrique et fourreaux, point d'eau, gestion des eaux de ruissellement...).

Toutes autres vues et plans aidant à la compréhension du projet (vues perspectives, schémas...).

Mémoire technique relatif aux abords du terrain d'honneur (à la suite du cahier A4) :

- Argumentant les choix techniques proposés
- Matériaux proposés
- Tout autre exposé, fiche matériel et matériaux, schéma étant autorisés

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231004-2023-135bis-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023

Le Grand parquet : note programmatique de la 4^{ème} phase en Conception-réalisation.

6.04 Mise à niveau technique :

Dispositions envisagées par le soumissionnaire

- Pour l'arrosage

Mémoire technique relatif à l'arrosage (à la suite du cahier A4) :

- Argumentant les choix techniques proposés
- Matériaux proposés
- Tout autre exposé, fiche matériel et matériaux, schéma étant autorisés

6.05 Planning proposé et contraintes (sous la forme du format A3 paysage) :

Planning détaillé décomposant les grandes phases d'intervention

Organisation du chantier – contraintes de site

Disposition pour le personnel de chantier.

6.06 Démarche environnementale proposée

6.07 Définition des PSE

Selon § 3.01.05 : agrément paysagé. PSE non obligatoire

Toutes autres pièces aidant à la compréhension de l'offre du soumissionnaire étant autorisées

Offre de prix détaillée (cf. cadre de bordereau au format Excel joint, à détailler par le soumissionnaire)

Autres : pièces administratives selon RC.

7.00 Pièces jointes :

Plan masse général du terrain d'honneur et de ses abords PDF + DWG

Plan de principe d'emprise future avec accès

Schéma des réseaux bornes électriques existantes et TGBT

Schéma des forages existants

Récolement arrosage (4 planches + DWG) datant d'avant 2019

Règlement ONF

Rapport de sol

Calendrier des manifestations du Grand Parquet 2024